



MINISTÈRE DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 25/01/2023

Remise du titre officiel de Maître d'art à huit professionnels des métiers d'art par Rima Abdul Malak, ministre de la Culture

Mardi 24 janvier 2023, la ministre de la Culture, Rima Abdul Malak a distingué, en présence de Luc Lesénécal président de l'Institut National des Métiers d'Art (INMA) huit professionnels des métiers d'art lors de la cérémonie officielle de remise des titres de Maître d'art.

Décerné à vie, le titre de Maître d'art distingue des artisans d'art pour leur parcours et leur implication dans le renouvellement et la transmission des métiers d'art. Créé en 1994 par le ministère de la Culture et mis en œuvre depuis 2012 par l'INMA, le dispositif Maîtres d'art – Élèves a été soutenu par la Fondation Bettencourt Schueller de 2016 à 2022. Il constitue aujourd'hui une initiative unique en Europe, destinée à faire perdurer des savoir-faire qui ne sont plus pratiqués que dans quelques ateliers. Depuis sa création, le titre officiel de Maître d'art a été décerné à 149 professionnels possédant un savoir-faire remarquable et rare.

Une fois nommé, chaque Maître d'art a pour mission de transmettre son savoir-faire à l'élève avec lequel il a été sélectionné. Durant les trois ans du programme Maître d'Art - Elève, le binôme bénéficie d'une allocation permettant de libérer du temps de production pour se consacrer à la transmission. Il bénéficie également d'un accompagnement par l'INMA : mise en lien avec le réseau de Maîtres d'art et du patrimoine vivant, conseils relatifs au développement économique de l'activité, mise à disposition de ressources...

Une procédure de sélection est organisée tous les trois ans par l'INMA. L'étude des candidatures est confiée à un jury présidé par la Direction Générale de la Création Artistique du ministère de la Culture. L'avenir professionnel des élèves et la réflexion des candidats Maîtres d'art sur les processus de transmission sont au centre des débats. Ces binômes ont été choisis par le jury dans le respect de la parité, mais aussi de la représentativité des territoires. Cette année, cinq Régions sont représentées dans six domaines de métiers d'art (Bretagne, Ile de France, Normandie, Pays de la Loire, Nouvelle-Aquitaine).

La ministre de la Culture félicite et remercie ces huit nouveaux Maîtres d'art qui s'impliquent pour transmettre à leurs élèves la virtuosité de leurs savoir-faire et l'engagement entrepreneurial.

« Alors que la loi de l'instantané et du jetable exerce une pression constante sur nos vies, les métiers d'art permettent de renouer avec les valeurs de l'attention, de la patience, du geste précis. Uniques et durables, les objets qui naissent de ces mains expertes et passionnées, sont des objets de tradition autant que des objets d'avenir. Je suis fière de décerner huit nouveaux titres de Maître d'art à des artisans d'exception, emblématiques d'une chaîne de transmission qui permet de préserver et de réinventer nos savoir-faire. »

Les huit Maîtres d'art récompensés cette année :

- **Botterie main** : Philippe Atienza, bottier main et son élève Laura Puntillo
- **Peinture en décor** : Anne Barkhausen, peintre en décor et son élève Charlotte Jean-Louis
- **Charpente-menuiserie en bois vert et équarri** : Rémy Desmonts, charpentier-menuisier et son élève Lou Karoui
- **Imprimerie – gravure en taille douce** : Bertrand Dupré, imprimeur-graveur et son élève Lucile Vanstaevel
- **Parurerie florale** : Séverina Lartigue, parurière florale et son élève Martin Préault
- **Emallage sur métaux** : Marie-Hélène Soyer, émailleuse sur métaux et son élève Émilie Thibault
- **Formier – chapelier** : Sébastien Tessier, formier-chapelier et son élève Yann Marchand
- **Mosaïque – décoration d'intérieur** : Sika Viagbo, mosaïste et son élève Alix Tramba-Rivat

Téléchargez le dossier de presse au lien suivant :

<https://www.culture.gouv.fr/Media/Presse/Fichiers/Dossier-de-presse-Maitres-d-art-Nomination-20222>

Contact presse

Ministère de la Culture

Délégation à l'information et à la communication
Tél : 01 40 15 83 31
Mél : service-presse@culture.gouv.fr
www.culture.gouv.fr